



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Acces des locaux

Question écrite n° 9724

Texte de la question

M. Francois-Michel Gonnot attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la non-publication du decret d'application relatif aux installations neuves ouvertes au public, suite a la promulgation de la loi no 91-663 visant a ameliorer l'accessibilite des villes et des equipements aux personnes handicapees et a mobilite reduite. Un projet de decret a pourtant recu l'approbation du Conseil d'Etat et a ete signe par les cinq ministres concernes. Il serait aujourd'hui dans l'attente d'une decision du Premier ministre. Il aimerait savoir ce qui s'oppose a la publication de ce decret, et dans quels delais celle-ci pourrait intervenir.

Texte de la réponse

Le decret no 94-86 du 26 janvier 1994 pris en application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinees a favoriser l'accessibilite, aux personnes handicapees, des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations accueillant du public, a ete publie au Journal officiel le 28 janvier 1994. Sa publication, s'inscrit dans un programme plus general relatif a l'accessibilite des installations aux personnes handicapees.

Données clés

Auteur : [M. Gonnot François-Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9724

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1993, page 4680

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 732